CRÉATIVITÉ LEXICALE ET TABOU LINGUISTIQUE (PRÉSENTATION DE FAITS INDO-EUROPÉENS)

Dans une étude de 1906, A. Meillet ouvrait des perspectives nouvelles pour l'histoire du vocabulaire indo-européen[1]. En effet, le savant français étendait au domaine des langues occidentales et indo-iraniennes les observations de l'ethnologie africaine et extrême-orientale sur le phénomène du tabou. Il était montré par des exemples probants que les interdits relatifs au comportement linguistique, et en particulier au choix des mots, n'étaient pas l'apanage des peuples exotiques, mais existaient pareillement à Rome, chez les Germains ou chez les Slaves, c'est-à-dire chez les représentants d'idiomes indo-européens. Etaient considérés principalement des noms d'animaux et de parties du corps. Si les noms anciens de l'ours, du cerf ou de l'oeil, par exemple, se rencontrent dans une partie seulement des langues de la famille, ce n'est pas pour des raisons intralinguistiques. Rien, dans la forme de ces termes, ne les prédisposait à disparaître. Le fait déterminant réside dans les croyances et les superstitions des sociétés concernées. Le contexte extralinguistique conditionne ici les procès de réorganisation lexicale. Sous le coup d'un tabou de chasse ou de la crainte du mauvais oeil, les usagers proscrivent l'emploi d'un mot au profit d'un substitut moins compromettant, de caractère descriptif et de connotation neutre ou euphémistique. Par ce remplacement, un signe arbitraire fait place à un signe motivé. En effet, le mot nouveau présente souvent la structure d'un composé ou d'un dérivé. Le nom slave de l'ours en apporte un exemple tout à fait clair. A la différence du vieux vocable indo-européen, prototype du grec ἄρκτος et du skr. ṛ́ksah, la désignation slave medvědĭ se décompose en un substantif medŭ "miel" et un nom verbal de la racine signifiant "manger". L'animal se définit donc comme

"mangeur de miel". Parallèle, mais de formation indépendante, l'épithète védique madhv-ád- se rapporte à des oiseaux (RV 1, 164, 22; hapax). Un tabou comme le nom de l'ours ne s'étend pas nécessairement, du moins à l'origine, à l'ensemble de la communauté linguistique. Le phénomène se conçoit surtout dans la langue des chasseurs. Il y a donc une limitation d'emploi de nature socio-linguistique. Dans le même ordre d'idées, G. Bonfante rappelle l'existence de langues différenciées selon le sexe ou la classe sociale: en latin, par exemple, certains jurons sont exclus de la langue des femmes et certaines expressions appartiennent en propre au sociolecte des esclaves[2]. D'autre part, un interdit lexical n'est souvent effectif que dans une période déterminée, par exemple à la saison de la chasse ou une partie de la journée. L'évitement du mot taboué fait alors l'objet de restrictions chronologiques. Ces conditions limitatives constituent un fait important pour l'étude des causes du phénomène. Si le tabou frappe souvent le nom d'un animal redoutable ou répugnant, des sentiments de crainte ou de dégoût n'entraînent pas à eux seuls l'abolition d'un terme. Les facteurs déterminants se dégagent du complexe des représentations religieuses, comme l'ont bien mis en évidence von Kienle, Havers et Emeneau[3]. Des sources littéraires, Hérodote et Strabon notamment, font état d'un culte de l'ours dans diverses régions du monde ancien. L'emprise d'une religion formaliste et exigeante contribue dans une large mesure au développement de contraintes lexicales. Ainsi, les Romains, si pointilleux sur l'observance des rites, offrent beaucoup d'exemples d'interdictions linguistiques. Caton, dans la description fameuse de la purification du champ, note un cas de tabou verbal, d'ailleurs curieux et peu compatible avec le reste de la cérémonie: nominare uetat Martem neque agnum uitulumque "il est défendu de nommer Mars, ainsi que l'agneau et le veau" (De agr. 141,4). Des prescriptions analogues se rencontrent chez les autres Italiques, nullement inférieurs aux Romains sous le rapport de la religiosité et des pratiques rituelles. A Iguvium, le prêtre chargé du sacrifice expiatoire formule la prière en silence ou à voix basse (Tab. Ig. Ia 6, etc.: kutef pesnimu; Ia 26, etc.: taçez pesnimu), tandis que les plus proches parents des Ombriens, les Osques, évitent le nom du mois consacré aux morts. Ce mois innommable fait l'objet d'une expression périphrastique et se définit par rapport au mois suivant. C'est pourquoi, dans les inscriptions dites iúvilas, les fêtes de février sont dites "d'avant mars" (prai mamerttiais)[4]. Une recherche systématique mettrait en évidence des exemples comparables sur l'ensemble du domaine indo-européen. Et les langues modernes y auraient leur place, à côté des langues anciennes. Consciemment ou non, nous manifestons fréquemment par nos modes d'expression une réticence révélatrice. Quand, dans une fable célèbre, La Fontaine parle de la peste, le mot n'apparaît qu'à la suite d'équivalents périphrastiques et avec une glose justificative:

> "Un mal qui répand la terreur,
> Mal que le ciel en sa fureur
> Inventa pour punir les crimes de la terre,
> La peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom),
> Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
> Faisait aux animaux la guerre".[5]

Du conflit entre la puissance du tabou et le besoin de communication naît une tension génératrice de nouvelles unités lexicales. Le terme de remplacement relève, en général, de la catégorie de l'euphémisme[6]. L'intention euphémistique se tra-

duit, par exemple, par l'addition d'un suffixe diminutif au mot-base. Ce morphème joue le rôle d'un élément atténuant ou modérateur. Si le substitut, au lieu d'une structure dérivationnelle, affecte la forme d'un composé ou d'un syntagme, ou bien le lexème tabou se retrouve dans l'un de ses constituants, ou bien l'expression se renouvelle complètement. Le premier type se rencontre, par exemple, dans v.irl. in Dagdae, propr. "le Bon Dieu" (< celt. *dago-dēwos), le second dans des dénominations comme bête grise ou pied-gris pour loup. L'intégration du mot proscrit dans un signe plus vaste pose des problèmes particuliers. En fait, le procédé consiste à redéfinir un syntagme comme unité sémantique nouvelle: A est remplacé par AB ou BA, qui, préexistant dans la langue en tant que groupement libre, reçoit désormais le statut d'un signe unique. Quand le néologisme composé ne contient pas le nom tabou, A est remplacé par BC. La reformulation est donc totale et rien ne subsiste de l'expression ancienne. Cette création d'une forme nouvelle pour un concept déjà dénommé pourrait être appelée "métalexie", du grec λέξις "expression" et μετα-, préfixe indiquant le changement. Dans notre définition, ce terme exclut les néologismes ordinaires, c'est-à-dire les unités lexicales introduites pour la désignation de notions nouvelles. En revanche, la métalexie comprend les euphémismes et les kennings. On entend par "kenning" une figure poétique extrêmement commune dans les littératures germaniques anciennes, et en particulier dans la poésie de cour en vieil islandais. Sous la plume des skaldes, les bateaux deviennent les "écuries du roi de la mer", les pierres sont les "os de la terre", la mer est le "chemin des mouettes", etc.[7] Ces expressions fournissent des équivalents plus ou moins intelligibles des termes courants. Or, le

kenning n'est pas propre à la poésie nordique. Les recherches d'Ingrid Waern en ont montré des manifestations nombreuses en grec ancien[8]. Un groupe de composés nous intéresse au premier chef par ses affinités avec les faits invoqués par Meillet pour le tabou. Il s'agit de noms d'animaux et d'expressions relatives à l'homme, attestés dans les Travaux et les Jours d'Hésiode: φερέοικος "porte-maison" (571), ἀνόστεος "sans-os" (524), τρίπους βροτός "mortel à trois pieds" (533), ἡμερόκοιτος ἀνήρ "homme qui dort le jour" (605) et πέντοζος "(organe) à cinq branches" (742)[9]. Ce matériel lexical rappelle, par son caractère énigmatique, l'ésotérisme de la langue oraculaire. L'interprétation littérale du kenning ne permet pas une identification univoque du référent. Entre plusieurs signifiés possibles le choix s'opère par le recours à un savoir poétique traditionnel ou, à défaut, par l'exploitation du contexte. Suivant les conditions d'emploi, le même terme fonctionne ou non comme un kenning. C'est le cas de φερέοικος : Hérodote en fait un qualificatif des Scythes nomades, qui vivent sur des chariots (4,46,3), tandis qu'Hésiode l'emploie comme cryptonyme d'un animal, probablement de l'escargot. Voici le passage d'Hésiode, Travaux 571: Ἀλλ' ὁπότ' ἂν φερέοικος ἀπὸ χθονὸς ἅμ φυτὰ βαίνῃ ... "Mais, quand le Porte-maison monte de la terre à l'escalade des arbres, ..." (trad. Mazon). Ce sens, généralement retenu par les critiques modernes, se trouve déjà chez Athénée, 2,63 a: Ἡσίοδος δὲ τὸν κοχλίαν φερέοικον καλεῖ "Hésiode appelle l'escargot un porte-maison". Cependant, le mot a connu dans l'antiquité d'autres emplois et a pu s'appliquer à la tortue ou à une espèce de scarabée, selon le témoignage des lexicographes. Quoi qu'il en soit, le calque latin de φερέοικος, domiporta, se rapporte à l'escargot chez Cicéron,

De divinatione 2, 133 (p. 141 Marmorale). L'auteur s'en prend aux poètes obscurs - Héraclite, par exemple - et condamne alors des expressions recherchées comme terrigenam, herbigradam ou domiportam, quand la langue possède un terme simple et clair pour tout le monde: coclea. Mais l'écrivain latin ne s'interroge pas sur les causes profondes de cette variation lexicale. Les modernes ont sur le sujet des opinions diverses. W. Krause et, à sa suite, W. Havers considèrent les kennings d'Hésiode comme des euphémismes, c'est-à-dire comme les manifestations indirectes de tabous linguistiques[10]. I. Waern, en revanche, sur la base d'exemples du type τρίπους βροτός "mortel à trois pieds" pour "vieillard", πέντοζος "(organe) à cinq branches" pour "main" et κυάνεοι ἄνδρες "hommes foncés" pour "nègres", rejette l'hypothèse d'un interdit de vocabulaire[11]. Selon nous, les multiples manifestations de la métalexie ne sont pas justiciables d'une seule et même explication. Dans la mesure où Hésiode recourt plusieurs fois au nom usuel du vieillard, γέρων - notamment dans les Travaux, vers 518 -, le syntagme τρίπους βροτός ne procède certainement pas d'un tabou. Le goût du jeu de mots et de la recherche verbale à des fins expressives rend suffisamment compte du phénomène. D'ailleurs, cette forme d'invention lexicale est de tous les temps. Chateaubriand, rapportant les propos de madame de Coislin, écrit dans les Mémoires d'Outre-Tombe, vol. I, p. 580 (Bibl. de la Pléiade): "Lisant dans un journal la mort de plusieurs rois, elle ôta ses lunettes et dit en se mouchant: 'Il y a une épizootie sur les bêtes à couronne'". L'expression bête à couronne est un kenning humoristique comme la langue populaire en offre beaucoup. A cette catégorie appartiennent aussi φερέοικος et ἀνόστεος "sans-os" (= poulpe)[12]. En revanche, le cas de ἡμερόκοιτος ἀνήρ "homme

qui dort le jour" (= voleur) est un peu différent. Si le côté plaisant du composé est encore sensible, une connotation euphémistique se comprendrait bien dans le substitut du nom d'un malfaiteur. Enfin, l'équivalent πέντοζος de χείρ "main" procède indiscutablement d'un tabou, comme il ressort clairement de ses conditions d'emploi, Travaux 742-743: Μηδ' ἀπὸ πεντόζοιο θεῶν ἐν δαιτὶ θαλείῃ / αὖον ἀπὸ χλωροῦ τάμνειν αἴθωνι σιδήρῳ "Au festin joyeux des dieux ne retranche pas le sec du vert, sur le membre à cinq branches, avec le fer brillant". Le contexte est religieux et la prescription signifie: "Ne te coupe pas les ongles pendant un sacrifice"[13]. Les noms de la main sont très souvent tabués[14].

En conclusion, le procédé littéraire du kenning et le phénomène linguistique de l'euphémisme ne sont pas exclusifs l'un de l'autre. Il y a des affinités entre les deux ordres de faits et cela se traduit, dans les données d'Hésiode, par un commun recours à la composition nominale.

Université de Neuchâtel
Institut de linguistique
CH 2000 Neuchâtel

Claude Sandoz

Notes

1. Quelques hypothèses sur des interdictions de vocabulaire dans les langues indo-européennes (plaquette dédiée à J. Vendryes, le 3 juillet 1906 = Linguistique historique et linguistique générale 1, Paris 1921, 2e éd. 1926, 281-291).

2. Etudes sur le tabou dans les langues indo-européennes: Mélanges Ch. Bally, Genève 1939, 195-207.

3. R. von Kienle, Tier-Völkernamen bei indogermanischen Stämmen: Wörter und Sachen 14, 1932, 25-67; W. Havers, Neuere Literatur zum Sprachtabu, Vienne 1946, § 3; M.B. Emeneau, Taboos on animal names: Language 24, 1948, 56-63.

4. A. Franchi de Bellis, Le iovile capuane, Florence 1981, 53-54.

5. Les animaux malades de la peste: Oeuvres complètes I, Paris, Gallimard, 1954 (Pléiade), p. 157.

6. Voir E. Benveniste, Euphémismes anciens et modernes: Die Sprache 1, 1949, 116-122 = Problèmes de linguistique générale, Paris 1966, 308-314.

7. Exemples cités par I. Waern, Γῆς ὀστέα. The kenning in Pre-Christian Greek poetry, Upsal 1951, p. 5.

8. Op.cit., passim.

9. Discussion des données chez H. Troxler, Sprache und Wortschatz Hesiods, Zürich 1964, 22-28, et chez M.L. West, Hesiod. Works and Days. Edited with prolegomena and commentary, Oxford 1978 (voir les notes aux passages respectifs).

10. W. Krause, Die Kenning als typische Stilfigur der germanischen und keltischen Dichtersprache, Halle 1930, p. 25, rem. 12; W. Havers, Op.cit., p. 31, n. 1.

11. Op.cit., 77-78.

12. Replacé dans le contexte indo-européen, "le Sans-os est un kenning ou une devinette pour le pénis", mais Hésiode n'en avait sans doute plus conscience et appliquait probablement le mot au poulpe (C. Watkins, Ἀνόστεος ὃν πόδα τένδει : Etrennes de septantaine. Travaux ... offerts à M. Lejeune, Paris 1978, 232).

13. Voir la note de P. Mazon, à la page 113 de son édition d'Hésiode (Paris, Les Belles Lettres, 1928).

14. Données chez G. Bonfante, loc.cit., 202-206.